

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 11 mars 2013 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 5 mars 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Installation de Mme Catherine Panassier dans ses fonctions de Conseillère municipale

M. LE MAIRE : Mme Najat Vallaud-Belkacem, nommée ministre le 15 mai 2012, m'a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale le 6 février 2013.

Par suite, Mme Catherine Panassier devient membre de notre assemblée. Celle-ci a été convoquée pour notre séance. Elle est présente ce jour.

En votre nom à tous, je lui souhaite donc la bienvenue dans notre assemblée et la déclare installée dans ses fonctions.

(Mme Catherine Panassier est installée.)

(Applaudissements.)

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Katherine Legay secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, M. Lafond.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Daclin, M. Héral, M. Turcas, Mme Bertrix Veza.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, Mme Deharo, Mme Gay, M. Geourjon ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Daclin, M. Héral, Mme Bertix-Veza.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Condemine, M. Lebuhotel, M. Maleski, Mme Psaltopoulos ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Frih, Mme Perrin-Gilbert, M. Philip, M. Coulon.

M. LE MAIRE : M. Georges Képénékian nous rejoindra un peu plus tard. Il était ce matin devant la Commission Nationale des monuments historiques pour présenter le dossier d'autorisation du programme de l'hôtel Dieu qui a été accordé à l'unanimité des membres de la Commission, ce qui va nous permettre d'avancer sur ce dossier dans les prochaines semaines et prochains mois.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2012 et 21 janvier 2013

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2012 et 21 janvier 2013 parus au Bulletin Municipal Officiel des 28 janvier et 25 février 2013. Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t-il des « oppositions » ?, des « abstentions » ?

(Adopté.)

1- Modification de la composition de 3 commissions municipales permanentes

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Mme Najat Vallaud-Belkacem de son mandat de conseillère municipale pour se consacrer aux fonctions de ministre qui lui ont été confiées, il convient de la remplacer dans les commissions permanentes où elle siégeait :

- Commission Urbanisme, Développement durable, Cadre de Vie et Environnement

- Commission Culture et Evènements

- Commission Economie locale, Relations internationales et Universités.

Je vous propose la candidature de Mme Catherine Panassier pour siéger dans chacune des 3 commissions municipales.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)

2- Commission Locale des transferts de Charges

M. LE MAIRE : Par délibération du 11 juillet 2008, nous avons désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Cette Commission est composée des Conseillers communautaires désignés par les Conseils municipaux des Communes adhérentes.

Par courrier du 6 février 2013, Najat Vallaud-Belkacem ayant démissionné de tous ses mandats de la Ville de Lyon, elle a été remplacée au Conseil communautaire par Thérèse Rabatel.

En conséquence, je vous invite à donner un avis favorable à la désignation de Thérèse Rabatel en remplacement de Najat Vallaud-Belkacem démissionnaire, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Je mets aux voix cette proposition ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)

3- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

M. LE MAIRE : Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD du Rhône), issu d'une convention signée le 29 juin 2000, renouvelée le 22 septembre 2006, s'est constitué sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) entre l'Etat, le Département du Rhône, l'Association départementale des Maires du Rhône, l'ordre des avocats du barreau de Lyon, la Caisse des règlements pécuniaires du barreau de Lyon, la chambre départementale des huissiers de justice du Rhône, la chambre départementale des notaires du Rhône et l'Association Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles.

En qualité de membre associé, la Ville de Lyon dispose d'une voix délibérative.

Par délibération inscrite à l'ordre du jour de cette séance, vous allez vous prononcer sur la nouvelle convention constitutive. Sous réserve de votre approbation, je vous invite à désigner un membre de notre Conseil pour siéger à l'Assemblée Générale du CDAD :

Je vous propose la candidature de Jean Louis Touraine.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)

4- Association syndicale libre des propriétaires de l'immeuble sis 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er}

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2012/5056 du 17 décembre 2012, vous avez approuvé l'acquisition d'un volume immobilier constituant les niveaux rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble sis 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er}, pour l'activité des services municipaux.

Dans le cadre de la division en volumes de cet ensemble immobilier, l'EDDV prévoit la constitution d'une association syndicale libre (ASL) destinée à gérer les équipements communs à l'ensemble des co-volumistes. Par délibération séparée, il vous est proposé l'adhésion de la Ville de Lyon à cette ASL.

Sous réserve de votre approbation de cette délibération, il nous incombe de désigner son représentant aux assemblées générales de cette association (art. L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)

5- Commission Locale UNESCO

M. LE MAIRE : En application de la Charte pour la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il appartient aujourd'hui à la Ville de Lyon d'élaborer dans le cadre du Rapport périodique UNESCO 2012-2013, le Plan de gestion du Site historique.

Une Commission locale doit être instituée pour veiller à la bonne conservation du bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques UNESCO.

Cette Commission locale UNESCO est créée par arrêté préfectoral. Présidée par le Préfet, ou son représentant, elle est composée du Président de la Communauté urbaine de Lyon, du Maire de Lyon et de trois collègues dont la composition est la suivante : Collège élus représentants le Conseil communautaire et le Conseil municipal (5 titulaires et 5 suppléants) auquel s'ajoute 1 titulaire représentant la Ville de Lyon ; collège des services de l'Etat nommé par le Préfet (6 titulaires) ; collège des gestionnaires de biens et personnalités qualifiées désigné conjointement par le Préfet et par le Président de la Communauté urbaine (6 titulaires).

Compte tenu de la superposition des périmètres et dans un souci de simplification, il est proposé de composer la Commission Locale du site UNESCO par extension de la Commission Locale du secteur sauvegardé en ajoutant un sixième titulaire au titre du Collège des élus d'ores et déjà désigné par le Grand Lyon et je vous propose donc la candidature de Georges Képénékian.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)

Questions écrites du 9^e arrondissement relatives :

a)- au point d'étape sur le « Grand Projet de Ville » et sur les équipements publics du quartier de la Duchère

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Comme chacun le sait ici, la Duchère fait l'objet d'un « Grand Projet de Ville » et notre ambition est de faire de ce quartier un espace de vie plus attractif, plus ouvert, plus équilibré.

Le GPV de la Duchère a été lancé il y a maintenant 10 ans, pouvez-vous, Monsieur le Maire nous faire un point d'étape sur les avancées du Grand Projet de Ville et notamment sur la diversification de l'habitat et des fonctions ainsi que sur les espaces publics réalisés ou programmés.

Par ailleurs, la halle d'athlétisme Stéphane Diagana, que nous avons inaugurée au cœur de la Duchère, le 9 novembre dernier, fait la joie des établissements scolaires et des sportifs, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un retour sur un premier bilan du fonctionnement de ce bel équipement ?

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire, sur la première partie de votre interrogation c'est M. Lévêque qui va répondre et je donnerai ensuite la parole à M. Braillard sur le programme sportif et en particulier sur le fonctionnement de la halle Diagana.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire du 9^e, comme vous le soulignez dans votre question, depuis 10 ans la métamorphose du quartier de la Duchère est engagée. Je crois que chacun d'entre nous peut témoigner de l'étonnement que suscite cette transformation pour ceux qui visitent ce quartier qu'ils connaissent ou non la Duchère d'avant. Que ce soit par l'ampleur de cette transformation, la qualité de ce qui est produit en termes d'architecture, d'urbanisme, de qualité des espaces publics que de la rapidité de cette mutation.

Un projet reconnu et souvent cité comme référence du renouvellement urbain aux plans national et international (sur les 4 dernières années ce sont 155 délégations qui ont été accueillies au GPV dont 28 délégations étrangères) ; un projet primé par l'ANRU au titre de l'urbanisme durable en 2010.

Ce projet est un projet global de revalorisation du quartier, qui vise à améliorer durablement les conditions de vie des Duchérois et de faire de la Duchère un quartier attractif de Lyon :

Un projet urbain initié dès 2001, validé en 2003 et conventionné avec l'ANRU en 2005,

Un projet humain, avec des actions importantes sur les volets sociaux, économiques (création d'activité, accès à l'emploi), éducatifs, culturels, et sur les champs de la tranquillité et de la sécurité.

Un projet global qui se structure autour des 9 priorités du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

16 partenaires publics et de nombreux partenaires privés sont engagés dans ce projet qui mobilise 750 M€ d'investissement dont 500 M€ d'investissement public, dont 50 M€ de l'ANRU.

En réponse à votre question, je n'évoquerai que le projet urbain qui repose sur trois principes :

- Ouvrir le quartier sur son environnement : les communes de l'Ouest Lyonnais et sur Vaise (création de l'avenue Rosa Parks),
- Installer la centralité du quartier au croisement des deux axes Nord-Sud (avenue du Plateau) et Est-Ouest (avenue Rosa Parks), c'est la place Abbé Pierre,
- Valoriser les qualités paysagères du site : c'est le réaménagement, en particulier, du parc du Vallon.

Sur le volet habitat, l'enjeu était de sortir de la spirale de la ghettoïisation de la Duchère en diversifiant l'habitat et en rééquilibrant la part de logement social qui était de 80 % à 55 % avec la reconstitution de la totalité des logements sociaux démolis à la Duchère sur toute la Ville de Lyon et également de valoriser par la réhabilitation, les logements anciens tant du parc social que du parc privé.

Le projet prévoit la démolition de 1.711 logements sociaux : 1.340 sont déjà démolis, il en reste 371 à démolir : 29 qui le seront début 2013 et 342 qui le seront fin 2014 (la barre 230), dont 68 % des locataires sont relogés à ce jour.

Depuis 2003, 1.472 ménages ont été relogés : 45 % sur la Duchère, 17 % dans un autre quartier du 9^e, 18 % sur le reste de Lyon, 8 % sur des communes de l'Ouest Lyonnais.

77 % de ces ménages sont satisfaits de leur relogement (c'est ce que donne l'enquête poste relogement conduite 6 mois avec le déménagement des habitants), résultat obtenu par un suivi mensuel de l'avancée du relogement et de sa qualité et la mise en place d'un groupe de suivi social partenarial permettant d'accompagner les familles qui peuvent connaître des difficultés. Ce sont 1.730 logements diversifiés qui seront reconstruits dans le projet :

- 872 sont déjà livrés,
- 125 sont en cours de chantier,
- 733 restent à construire.

Sur les 872 logements livrés à ce jour, il y a 309 logements en accession à la propriété, des logements dont les prix de vente étaient compris entre 2.100 €/m² et 2.700 €/m² quand les prix moyens de vente dans le neuf à Lyon étaient au-delà de 4.000 €/m². 15 % des acquéreurs étaient des Duchérois et 45 % avaient moins de 35 ans.

En 2013, 38 logements en accession la propriété seront livrés en avril sur le Plateau : c'est le programme des Dominos n° II.

Sur les 872 logements livrés : 126 logements en locatifs libres avec des prix moyens de loyer compris entre 6,3 et 9,3 €/m² quand le prix moyen à Lyon est de 12,5 €/m² et 60 % des locataires entrants ont moins de 35 ans.

Toujours sur ces 872 logements livrés : 294 sont des logements sociaux ou intermédiaires, 206 logements PLUS PLAÏ et 88 logements PLS.

Les 200 logements sociaux neufs du Plateau ont permis un parcours résidentiel aux familles de la Duchère puisque plus de la moitié des logements ont été attribués à des ménages concernés par le relogement.

En 2013, 87 logements sociaux neufs seront livrés sur la Duchère, 54 à la Sauvegarde et 33 sur le Plateau.

872 logements livrés, 125 livrés d'ici 2013, il reste à reconstruire environ 730 logements diversifiés et une résidence étudiante : 440 en accession à la propriété dont 124 en accession sociale (prix de vente moyen à 2.500 €/m²) ; 70 en locatif libre, 220 logements sociaux dont 30 intermédiaires en PLS et 140 logements étudiants avec le CROUS.

Sur les 730 logements à reconstruire, 8 opérations pour un total de 411 logements sont engagées en phase avant travaux :

- 2 sur la Sauvegarde sur l'emplacement de la Barre 430 qui a été démolie,
- 1 programme sur les Balmes,
- 5 sur le Plateau,
- 1 devant la résidence « Les Alizés », l'îlot 13, programme dont vous avez lancé la commercialisation, Monsieur le Maire, avec Grand Lyon Habitat il y a quelques semaines. Une commercialisation qui connaît un succès certain puisque ce sont aujourd'hui plus de 10 logements qui sont déjà réservés et dont les travaux devraient démarrer en septembre 2013.

2 opérations sur l'emplacement de la barre 220.

2 opérations sur l'emplacement du centre commercial du Plateau qui est démoli.

Il reste à engager sur l'emplacement de la barre 230, dont la démolition interviendra fin 2014, la reconstruction de 339 logements sur les îlots 22 et 28 et la construction de la résidence étudiante du CROUS.

Aujourd'hui la part de logement social sur la Duchère est passée de 80 % à 60 % et elle sera de 54 % au terme du projet. Parallèlement aux opérations de démolition-reconstruction, nous avons engagé une dynamique de réhabilitation du parc de logements existant.

Ainsi les bailleurs sociaux ont réhabilité 717 logements depuis 2003 : Grand Lyon Habitat, OPAC 69, SACVL sur les quartiers de la Sauvegarde, du Château et de Balmont. Les 13 copropriétés de la Duchère (1.304 logements) ont bénéficié de programmes de travaux pour 9 M€, dont 5,2 M€ de subventions publiques.

Le projet urbain c'est aussi diversifier les fonctions urbaines, et faire venir des entreprises, des activités sur ce quartier pour favoriser l'animation, la vie du quartier, son ouverture, créer du flux, et bien sûr favoriser l'accès à l'emploi des habitants de la Duchère.

Aussi, en immobilier d'entreprise, l'objectif est de créer 10.000 m² de locaux d'activités, au-delà de l'extension de la Clinique de la Sauvegarde + 100 lits (achevée à ce jour et dont les travaux de restructuration sont en cours).

Un premier immeuble « Yellow square » est livré, les entreprises sont en cours d'installation (2.400 m² d'activités). L'îlot 32 de l'OPAC du Rhône, devant la halle d'athlétisme avec 1.600 m² dédiés aux services médicaux et para médicaux sera livré avant la fin de l'année 2013.

Sur la Sauvegarde, le jury pour l'hôtel 3 étoiles de 100 chambres aura lieu dans les jours qui viennent avec une livraison possible en 2015. Toujours sur la Sauvegarde, la pépinière d'entreprises de 1.700 m² pourrait être livrée en 2015. Enfin, à ce jour, 110 entreprises se sont déjà installées sur la Zone Franche Urbaine, soit près de 250 emplois supplémentaires.

Sur l'activité commerciale sur le Plateau, sur les 23 cellules commerciales, 15 sont commercialisées et des prospections sont en cours.

Un marché forain le mardi après-midi a été créé en 2012.

Le Grand Projet de Ville, c'est aussi un programme d'équipement public de 66 M€ avec les Ecoles des Géraniums et des Bleuets livrées en 2006 (symbole de la place centrale de l'éducation), le gymnase livré en 2008, la bibliothèque Annie Schwarz livrée en 2011, la Maison des fêtes et des familles livrée en 2010 et enfin, la halle d'athlétisme Stéphane Diagana livrée en octobre dernier, dont Thierry Braillard nous donnera des éléments de programme. On peut encore ajouter la mise en lumière de ciné-Duchère en décembre 2012 par les services de l'éclairage public de la Ville qui valorise un élément du patrimoine architectural de la Duchère.

La qualité de la vie à la Duchère, du vivre ensemble, c'est aussi la qualité des espaces publics : la place Abbé Pierre et le square Averroès qui ont été élaborés en concertation avec les habitants et qui sont des lieux de convivialité que la population s'approprie. Ainsi, la place Abbé Pierre que vous avez inaugurée en juin 2012, Monsieur le Maire, devient le lieu de rencontre, de centralité de toute la Duchère et je crois que le festival d'Art et d'Air en juillet 2012 a fondé cette fonction de forum de ce lieu.

Bien sûr, il y a le parc du Vallon qui sera à sa livraison un espace de loisirs, de promenade pour les Duchérois mais aussi pour les habitants de Vaise et des Communes de l'Ouest Lyonnais et sans doute tous les habitants du Grand Lyon.

Voilà, Monsieur le Maire du 9^e, un point d'étape partiel de la transformation de ce quartier de la Duchère engagée dans la voie d'un développement durable. Il serait sans doute utile de compléter cette vision du projet urbain, objet de votre question, par les actions conduites sur le champ du développement humain. Oui, Monsieur le Maire, je suis assez fier d'avoir participé au cours de ces deux mandats à la transformation de la vie de ce quartier.

M. LE MAIRE : Monsieur Braillard, certains disaient sur nos rangs : la Halle Diagana va être un bel équipement mais ce sera un équipement vide. Est-ce que vous pourriez les rassurer aujourd'hui ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, vous avez entièrement raison. La dernière fois qu'on a parlé de la Halle Diagana dans cet hémicycle, c'était l'Opposition qui nous interrogeait, je ne veux pas dire « en nous critiquant » mais en nous questionnant sur le fait que l'investissement était somme toute important (30 M€) et que les informations qui leur revenaient sur le terrain faisaient que cette halle serait souvent vide et que l'investissement ne valait pas les moyens que nous décidions d'accorder.

Comme je veux remercier le Maire du 9^e de me poser cette question, je vais rassurer notre Opposition. Cet investissement qui est un investissement lourd pour l'athlétisme (30 M€), sport noble, olympique mais qui parfois, ne fait pas l'objet de priorité. Quand on parle de politique sportive, à Lyon notamment, on parle de football, de rugby mais pas souvent d'athlétisme. C'est un choix politique que nous avons fait d'investir sur l'athlétisme parce que, n'oublions pas, qu'en dehors de la Halle Diagana, nous avons décidé de refaire intégralement les pistes d'athlétisme de Balmont, ce qui va permettre à la Duchère d'accueillir les champions et les scolaires, aussi bien l'hiver que l'été.

Donc je vais rassurer l'Opposition. Les premiers résultats que nous avons sont, même au-delà de nos espérances. Le plus important, ce sont quand même les enfants : 7 000 scolaires en deux mois ont utilisé la Halle. Mais ce sont aussi des clubs. Vous savez que nous avons monté une section «la Duchère de Lyon athlétisme» qui en est à son 60^e adhérent. Ce sont vraiment des gamins issus du quartier. Son Président me disait encore il y a une semaine : ils sont porteurs d'espoir et ont de vraies capacités pour faire et pratiquer ce magnifique sport.

Nous avons accueilli récemment les championnats de France universitaires. J'invite tous les élus et particulièrement les élus de l'Opposition que je sais actuellement présents sur le terrain, à venir nous rejoindre le 16 mars puisqu'il y aura le Championnat de France cadets et juniors. Madame Reynaud, comme vous étiez une de celles à nous questionner et qui s'interrogeait, vous verrez de vos propres yeux que cette halle remplie de satisfaction les utilisateurs et les spectateurs puisqu'on a même accueilli, pour l'instant, plus de 3 000 spectateurs sur les différentes manifestations.

Vous savez qu'on a aussi ouvert une salle de musculation qui satisfait les élèves qui pratiquent ce sport, ainsi que des sportifs qui se sont inscrits à cette section.

Donc, Monsieur le Maire, pour conclure, si cet investissement a été lourd pour la Ville, je crois qu'aujourd'hui les résultats de cette halle remplissent de bonheur le Maire du 9^e car c'est vraiment une très belle infrastructure sur le plan esthétique et aussi une très belle infrastructure à l'intérieur, qui donne intégralement satisfaction à bon nombre de sportifs anonymes de notre cité.

M. GIORDANO Alain : Merci pour ces réponses, notamment sur la halle d'athlétisme. Je précise que nous étions encore récemment, notamment avec Mme Reynaud, dans ce magnifique espace dédié à l'athlétisme mais aussi tourné vers le quartier, vous avez raison de le préciser.

b)- à un espace vert pour le quartier de Saint Rambert

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Toujours dans l'esprit de l'écologie pragmatique, dont nous avons beaucoup parlé, Monsieur le Maire, au salon Primevère ce week-end, de nombreux parcs et jardins de proximité ont été créés ou améliorés dans l'arrondissement ces dernières années. Notre volonté première est de renforcer les espaces verts en cœur de ville pour que chacun puisse bénéficier d'un lieu de détente et de flânerie près de son domicile.

Dans cette volonté d'amener la nature au cœur des quartiers, nous devrions ouvrir fin 2013, un jardin de 4 000 m² au cœur de l'ancien bourg de Saint Rambert et j'en profite pour saluer la Présidente du Conseil de quartier de Saint Rambert qui nous fait le plaisir d'être dans le public avec une partie de son équipe et qui a beaucoup travaillé sur ce projet.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce si beau projet qui va créer un véritable espace de respiration dans une zone urbaine pourtant très contrainte et ce, en complémentarité avec les rives de Saône et la place Henri Barbusse et c'est justement cette complémentarité qui donne tout son sens au projet.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Moi aussi, je vais vous remercier de poser cette question. Je vais même élargir, ce qui fait que je vais faire une réponse qui ne répond pas exactement d'abord à la question que vous avez posée.

Lors d'un dernier Conseil municipal, il y avait un rapport sur le développement durable et j'ai découvert avec stupéfaction que dans ce rapport, les espaces verts avaient rétréci. Je ne sais pas si c'est au lavage ou à l'essorage ? Mais nous n'avons plus que 8,2 m² par habitant. Alors, je me suis inquiété, je me suis dit « mais Buna, qu'est-ce que tu as fait ? ». Est-ce que nous n'avons pas tous ensemble fait des efforts collectifs ? Est-ce que Majorité, Opposition, ne le reconnaissent pas ? Si. Mais il y a des ratios qu'il faut faire attention d'utiliser à bon escient et surtout, toujours les problématiser. On voit chaque année des classements dans les journaux. Les pauvres, ils ont du mérite parce qu'il n'y a pas une méthode de classement d'une ville en matière d'espace vert qui ressemble à une autre. Chacun fait ce qu'il veut en d'autres termes. On a comme ambition d'essayer de comparer ce qui est comparable et de faire en sorte que si les uns, comme la Ville de Paris qui inclut les fleuves dans les surfaces espaces verts et bien, tout le monde les inclut. Ou bien, si les cimetières sont inclus, si les espaces verts des logements sociaux sont inclus, chacun aura la même échelle.

En attendant, je voulais simplement vous rassurer pour dire que si on fait d'autres méthodes, les 8,2 m² par habitant, c'est strictement ce que les espaces verts Ville de Lyon gèrent et qui sont ouverts au public. Si l'on prend les espaces verts naturels protégés par le PLU qui ne sont pas constructibles et les espaces bleus, on fait un bond puisque je crois qu'on arrive à un ratio de 22,5 %. Si on considère tous les espaces végétalisés (arbres, espaces verts privés...), on en est à 39 m² par habitant. Donc ne vous inquiétez pas, les classements sont relatifs. Ce que je sais par contre, c'est que quand on mesure soit par photographie aérienne, soit par recollement les arrondissements et le pourcentage d'espaces verts dans les arrondissements par rapport à leur surface évidemment et bien, vous figurez, Monsieur le Maire du 9^e, en deuxième position. Encore quelques efforts.

Le 9^e arrondissement, c'est étonnant, c'est 43 % de la superficie qui est en espaces verts. On s'en rend compte quand on lève les yeux, qu'on regarde les balcons, qu'on regarde ce qui existe aujourd'hui et ce qui existera demain : le Vallon avec ses 11 hectares, les voies vertes, des expérimentations de phytoremédiation mais ça pèse peu en termes d'espaces, heureusement.

Et puis, le jardin secret de Saint Rambert. J'y suis allé et il faut être initié pour découvrir que le jardin existe. Il est confiné, caché, dissimulé derrière un certain nombre de murs, il est morcelé. J'ai regardé ce que la PAPU (Pôle d'Aménagement des Paysages Urbains) avait esquissé. Je vais passer sur les quatre parties très différenciées de cet espace. L'idée c'est d'abattre tout ce qui le cloisonne. Il y a des transformateurs, des passerelles à instaurer. Globalement, on rend une unité, même diversifiée, et ça fait une extension de 1 000 m², soit 4 000 m² d'espaces verts. Je dois dire que quand on voit un certain nombre de photos, il y a des photos d'ambiance et ça donne envie d'aller y réfléchir, s'y balader rapidement.

Il y a eu des réunions publiques, rien de particulier à signaler puisque l'ensemble des gens, semble-t-il, étaient satisfaits.

Une petite remarque : le calendrier n'a pas tout à fait été respecté puisqu'il y avait de l'amiante et il a fallu désamianter. Donc, c'est un peu plus cher et plus long mais là encore, rien que de très bénin.

Voilà, je vais remercier tous ceux qui ont contribué : espaces verts, Ville... à cette réflexion et la Mairie du 9^e qui a accompagné le projet et qui sera évidemment très présente pour sa gestion ultérieure.

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, le vieux bourg de Saint-Rambert qui avait déjà quelques espaces verts le surplombant va avoir un nouveau jardin au cœur même du bourg, débarrassé de tout ce qui pouvait cloisonner cet espace, et donc un bel espace public pour les habitants de Saint-Rambert qui va s'harmoniser avec ce que nous faisons par ailleurs dans l'île Barbe, avec sa mise en valeur sur le quartier de l'Industrie dont nous allons parler à l'instant. C'est votre troisième question.

c)- au quartier de l'Industrie : une nouvelle dynamique

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Tout à fait Monsieur le Maire, car l'écologie se décline aussi au niveau de l'économie. Concernant l'économie justement, le quartier de l'Industrie fait l'objet d'une opération de renouvellement d'envergure s'appuyant sur les atouts et le charme naturel de ces bords de Saône. Ce quartier est ainsi devenu en moins de 10 ans l'un des symboles du dynamisme économique du 9^e arrondissement. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur les composantes de la ZAC Nord, en particulier sur le plan d'équipement prévu, et nous expliquer comment elle vient compléter les réalisations de la ZAC Sud ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Sur cette question, je crois qu'il n'est peut-être pas utile de s'appesantir sur la ZAC Sud parce qu'elle est pratiquement achevée sur les 10,5 hectares qu'elle comportait. Je crois qu'il doit y avoir une petite fraction de logements, il n'y en avait pas avant mais ce sont 110 logements, il y a des espaces de loisirs, de restauration, des espaces verts, il y a la création du jardin des Saules, là je l'ai vu parce qu'il est très visible depuis les quais, et puis il y a la ZAC Nord.

Autant la ZAC Sud c'était une dominante économique, autant la ZAC Nord c'est un équilibre un peu plus subtil entre logements, équipements publics et activités. Quelles sont les difficultés ? C'est la pollution d'un certain nombre de sols et c'est la maîtrise du foncier. Il y a des parties qui ont été rapidement maîtrisées ou elles le deviennent. Puis il y en a certaines dont on se dit attention en s'approchant -je pense à la partie DDE qui a appartenu successivement à l'Etat, puis au Département- et quand on règlera le problème foncier, nous en serons propriétaires au titre du décroisement - Conseil général/Courly. Donc, il vous suffit d'y aller pour voir qu'il y a plein de réalisations déjà faites : le Y-way vous connaissez, l'Automobile siège de l'Apicil,

pas mal non plus, la villa Créatis, un hôtel 3 étoiles, des restaurants, il y a Espace 50, Spywest que vous avez dû inaugurer je crois...

M. LE MAIRE : Un très bon restaurant italien !

M. BUNA Gilles : C'est déjà ça ! Et puis il y a ce qui est réalisé mais il y a ce qui est en cours de réalisation et au total, le projet devrait comprendre 650 logements -ils ne sont pas encore tous construits- il y a là aussi un effort...

M. LE MAIRE : Ils ne sont pas tous construits pour le moment, mais 650 logements c'est énorme dans le quartier.

M. BUNA Gilles : Et avec un effort fait là aussi sur la mixité de ce type de logement, peut-être un peu à l'envers puisqu'il y a 60 % d'accession libre. Ensuite il y a de l'activité, du commerce autour de l'église et puis les équipements publics, je passe puisque Nicole Gay va y revenir rapidement.

Je voulais simplement dire pour ceux qui s'inquiétaient, que cela fait dix ans qu'on discute de la nouvelle école Laborde, le groupe scolaire arrive puisque le chantier est en train de débiter. Il devrait être fini avant juin 2014, c'est bien. Remarquez qu'entre la ZAC 1 et la ZAC 2, puisque vous avez demandé quel était le rapport, et bien c'est une continuité tout à la fois urbaine et paysagère. Bien évidemment au-delà des ZAC 1 et 2 il y a la possibilité de travailler sur la réorganisation des déplacements, notamment avec le basculement de la circulation qui est sur le quai et qui devrait revenir sur « les deux Joannès ». Quand on aura terminé vers 2015, on pourra engager les travaux de la rive, oui c'est bien en 2015, les premiers travaux sur les rives de Saône, plutôt un bel ensemble. Je considère moi que c'est assez remarquable d'avoir sur ce site plein de qualités paysagères pour reconstruire, disons renouveler la vie urbaine.

Un seul exemple, je n'ai rien trouvé encore au sujet des habitants, vous aviez dit que les logements n'étaient pas tout à fait construits mais par contre, sur les salariés, sur les emplois, accès exceptionnel fin 1990 -mais Monsieur le Maire vous connaissez ces chiffres mieux que moi- on me dit qu'il y avait moins de 1.000 salariés sur le quartier. En 2012 : 7.500 emplois pour 250 établissements, et à l'horizon 2015 : 11.000 salariés sur la zone en projection. Donc c'est une belle reconstruction empreinte, je dirai, d'une volonté tout à la fois d'une vie plus intense, d'une ville plus durable et d'une ville plus végétale à portée de main.

Il reste à remercier la SERL puisqu'elle a été désignée comme aménageur et elle est présente, active, peut-être aussi remercier Didier-Noël Petit, un architecte qui a montré passion d'une part, et professionnalisme dans la durée de cet aménagement, et également remercier tous les services, ce qui fait qu'au total nous sommes tous heureux de participer à cette édification exemplaire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Pour tout vous dire Monsieur Buna, je crois que comme emploi au départ de la ZAC de l'Industrie il restait un vieux garage avec son garagiste, c'était à peu près le seul qui existait dans le quartier. Depuis, évidemment les choses ont un peu progressé puisque c'est devenu l'un des cœurs des nouvelles technologies, en particulier du logiciel. On s'aperçoit d'ailleurs, avant et après, ce que donnent les choses et pour ceux qui auraient envie de voir, ils peuvent aller s'y balader. C'est quand même un exemple de revitalisation urbaine tout à fait exceptionnel.

Mme GAY Nicole, Adjointe : La suite, après ce que viennent de dire Gilles Buna et Alain Giordano. Afin que ce quartier en bordure de Saône soit agréable pour celles et ceux qui vont y vivre et y travailler, quelques équipements publics de qualité vont venir y prendre eux aussi une place importante. A savoir et d'abord :

- la réhabilitation du bâtiment de la laiterie pour l'accueil du centre social, d'une surface assez intéressante de 550 m² avec un espace extérieur de 200 m²,

- le jardin des Trembles, puisque nous sommes dans un quartier où il y aura beaucoup de verdure et nous sommes au bord de la Saône, d'une surface de 5.000 m² aménagée par la ZAC avec un square équipé de jeux pour enfants à proximité là aussi du centre social,

- la réalisation d'une salle de sports couverte de 800 m² SHON accolée au centre social, je pense qu'on voit assez bien ce qui nous est projeté sur l'écran,

- une aire extérieure d'évolution sportive de 650 m² avec des circulations accessibles au quartier, située sur les terrains de l'ancienne école Laborde, Gilles Buna vient d'en parler,

- une crèche avec un jardin de 250 m² située au pied de l'immeuble de l'îlot 2b qui seront en partie des logements sociaux,

- et enfin la nouvelle école Laborde dont Gilles Buna vient de parler, avec 11 classes et le chantier comme il l'a dit vient de démarrer sous maîtrise d'œuvre du Grand Lyon, avec mandat à la SERL. Cette école, vous l'avez entendu, sera livrée en juin 2014.

Je crois Monsieur le Maire que vous avez la réponse à votre question et que c'est effectivement un projet urbain qui va tenir toutes ses promesses.

M. GIORDANO Alain : Je pense que beaucoup de choses ont été dites. Ce que je remarque, c'est que l'écologie est déclinée sur toutes ses formes, on a fini sur l'économique, on a commencé sur le sportif et puis on a abordé l'habitat, on a vu que les rives de Saône allaient irriguer le projet à l'intérieur des quartiers. Donc, en tant que maire écolo c'est quelque chose qui me convient parfaitement.

Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je dois porter à notre connaissance le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets. Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique, chacun a donc pu le lire.

En application des articles L 52 1139 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2404 du 11 mai 2000, ce dossier donne lieu à débat. Je donne la parole à M. Thierry Philip pour le présenter.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du rapport annuel que l'assemblée du Grand Lyon a déjà approuvé mais, comme vous l'avez dit, qui doit être présenté dans les 58 communes. Précisons tout de suite que l'élimination des déchets comporte deux parties : la collecte et le traitement.

La collecte se fait dans un contexte où la population du Grand Lyon augmente, ne soyez donc pas étonnés si les chiffres absolus augmentent et si les chiffres par habitant diminuent. On voit ici que, hors déchetterie, on produit 316 K par habitant -c'est beaucoup moins qu'à Paris, qu'à Marseille, qu'à Toulouse ou à Lille-, 246 K dans les poubelles grises, 50 K dans les poubelles vertes et presque 20 K de verre par habitant et par an.

Ce qui est très notable aussi c'est que la fréquentation des déchetteries est en hausse constante. Actuellement il y a 18 déchetteries sur le Grand Lyon, il y en aura bientôt 20.

La fréquentation a augmenté de 7,5 %, les tonnages collectés ont augmenté de 6 % : cela fait donc 102,6 kilos supplémentaires par habitant, qu'il faut ajouter aux 316 kilos, que l'on a vus sur la diapositive précédente, pour avoir la production. Ce qui augmente le plus dans les déchetteries, ce sont les batteries (+ 50%), les déchets verts des jardins (+ 6%) et nous avons quatre recycleries, dans les déchetteries, qui permettent d'améliorer la valorisation matière.

Au total donc, la collecte des déchets ménagers et assimilés, entre 2010 et 2011, c'est 536.583 tonnes de déchets ménagers et assimilés : cela fait 2 % de plus. La collecte sélective et du verre a augmenté, les apports en déchetterie aussi, et la quantité d'ordures ménagères est en légère hausse : 0,7 %.

Il faut savoir, pour les poubelles vertes, que c'est le plus intéressant : en 2013, Monsieur le Maire, il y avait 48 % de refus de tri ; cela veut dire que la moitié des poubelles vertes comportaient des matières qui n'auraient pas dû y être. On a beaucoup progressé, puisque le chiffre 2011 est de 24 % et celui de 2013, autour de 20 %. Donc, les Lyonnais sont éco responsables, ils font de plus en plus de gestes civiques, ils se rendent de plus en plus souvent en déchetteries et ils font des progrès sur la collecte sélective et au niveau des silos à verre sur la collecte du verre.

Que fait-on ensuite de ces déchets ? Comme vous le voyez sur la diapositive, 59 % servent à la valorisation énergétique, c'est le mot poli pour dire « incinération », parce qu'aussi bien à Gerland, qu'à Rillieux, on produit de la chaleur. On chauffe à Rillieux, à peu près 50.000 logements, et à Gerland, à peu près la même chose, plus bientôt la production d'électricité pour le métro aux heures les plus chères, où le SYTRAL achète de l'électricité très cher.

Il faut savoir aussi que l'usine de Lyon Nord, qui est publique et certifiée ISO 14001, pour indication, tout le monde a entendu parler de Gilly/Isère et bien l'usine de Gerland produit en vingt ans le taux de dioxines que produisait l'usine de Gilly/Isère en deux mois. Donc, vous voyez les progrès qui ont été faits à ce niveau-là et c'est très important parce qu'il y a une taxe, la TGAP à payer, en fonction de ce que l'on rejette comme taux de dioxines et nous sommes en TGAP minorée, 2,60 € par tonne, contre 11,20 €, si on n'avait pas fait tous ces investissements.

Donc valorisation énergétique : presque 60 % ; ensuite le recyclage : c'est 20, 22 % exactement ; puis la valorisation organique, la fabrication de compost et ensuite le stockage, c'est-à-dire la mise en enfouissement, qui représente 13 %.

Donc tout cela a un coût. Les dépenses brutes sont de 117,69 M€, alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporte un tout petit peu moins, 111,9 M€ ; il y a donc un équilibre, en fait, entre les recettes et les dépenses. Le Grenelle de l'Environnement a pris de nombreuses mesures écologiquement positives, mais financièrement coûteuses et comme d'habitude, cela n'a pas l'air de vouloir changer, c'est l'Etat qui décide et c'est les collectivités qui paient.

Pris de remords salubre, l'Etat a créé des éco organismes, dont l'objectif est de faire payer aussi le producteur, c'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs ; il y a donc des recettes, en plus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui viennent des producteurs de carton, de papier, et via l'ADEME, des autres.

Par ailleurs, signalons que les déchetteries rapportent 8 M€ par an, parce qu'on vend évidemment ce qu'on y collecte. Que la vente de chaleur de nos deux réseaux de chaleur, Nord et Sud, rapportent également à peu près 8 M€ par an et au total, nous avons donc 24 M€ de recettes qui atténuent les coûts.

Vous voyez ici les recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères -en orange en bas-, qui est en fait un impôt, un impôt qui est juste puisqu'une famille modeste de cinq enfants dans un HLM, paiera moins qu'une personne seule dans un immeuble de standing. Je précise qu'en 2012, on a corrigé l'injustice qui consistait à faire payer la même taxe à ceux qui avaient un service complet dans le Grand Lyon et à ceux qui n'en avaient pas.

On voit dans cette diapositive que de 2001 à 2007, le bilan global incluant les recettes était négatif, c'est-à-dire que tous les ans, il fallait que le budget du Grand Lyon en rajoute, que depuis 2008 nous sommes à l'équilibre, puis en excédent, mais il faut préciser que les deux incinérateurs doivent être changés, l'un en 2019 et l'autre en 2021 et que cela représente un investissement de plus de 400 M€ : donc, malheureusement, de nouveau cela redeviendra très rapidement, négatif.

Enfin, il faut réduire les déchets à la source, les meilleurs déchets étant ceux qui ne sont pas produits et le Grand Lyon et la Ville se doivent d'être exemplaires. Donc, on fait beaucoup d'efforts à l'intérieur des services du Grand Lyon ou de la Ville d'ailleurs : nous récupérons les vêtements de travail, nous initions une démarche qualité dans les bureaux, mais également chez nos concitoyens avec des foyers témoins sur le compostage, sur le lombric compostage dans les appartements, sur le compostage collectif dans des jardins collectifs et nous sensibilisons l'ensemble des professionnels pour qu'ils diminuent eux aussi leur production et on travaille également au niveau des cantines.

Voilà rapidement résumé ce rapport et je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi d'abord de me réjouir qu'en 2012, suite à nos interventions, le règlement de la collecte ait corrigé une injustice touchant trop de Lyonnais qui ne bénéficiaient pas du service complet, tout en payant la taxe maximum. Désormais, ils paieront effectivement la taxe correspondant au service réel et c'est une bonne chose.

Pour revenir au rapport 2011, connu et examiné au Grand Lyon en juin 2012, on peut noter à la fois des progrès qualitatifs et quantitatifs, mais aussi l'écart restant vis-à-vis des objectifs du plan stratégique du Grand Lyon approuvé par tous.

Les progrès montrent qu'il est possible d'avancer et qu'il existe une marge de manœuvre réelle. Mais l'écart avec les objectifs et avec les meilleures pratiques européennes montrent aussi le travail qui est devant nous.

Pour avancer encore, il faudra s'attaquer résolument à des chantiers difficiles, complexes et coûteux, comme la collecte des déchets non-ménagers, les problèmes de la centrale de Rillieux et plus globalement la reconstruction des deux usines d'incinération d'ici 2022, la progression nécessaire de la collecte sélective et du recyclage et donc de l'activité des déchetteries et recycleries, en particulier, traiter les emballages, le matériel électrique, les matières plastiques, les matières organiques, avec le développement nécessaire du compostage à une toute autre échelle.

Et nous savons aussi qu'il y a une marge importante sur la collecte du verre avec 6 bouteilles sur 10 non encore collectées.

Bien sûr, il faudra que chacun prenne ses responsabilités, par exemple pour ne pas repousser chez le voisin l'implantation de nouvelles déchetteries. Bien sûr, il faudra s'interroger sur le futur mode de gestion des nouvelles usines d'incinération. On peut ainsi comparer les résultats des usines de Gerland en régie et de Rillieux, exploitée par Valorly et constater que celle-ci est trop souvent immobilisée faute d'entretien et donc de contrôle suffisant pendant trop d'années.

Le nouveau marché de la restauration scolaire à la rentrée 2014 devra marquer à la fois un progrès sur la conception même des barquettes, qui devront être recyclables ou compostables, voire sur le compostage des déchets alimentaires, sans parler de l'action résolue contre le gaspillage.

On pourra d'autant plus avancer que nous pourrions progresser sur la coopération entre le Grand Lyon et la Ville dans l'organisation d'une collecte spécifique et du recyclage.

Il en est d'ailleurs de même des déchets classés administrativement comme déchets spéciaux, comme les couches, dans les crèches municipales et associatives.

Comment passer de l'injonction à la coopération ? Il est toujours plus difficile de trouver des solutions de collecte et de traitement particulier que de taxer les communes.

En conclusion, félicitons les services, les élus, les entreprises, qui ont permis les progrès notés dans le rapport, tout en restant vigilants sur les progrès qui restent à faire et qui dépendent de la coopération de tous et de la confirmation de notre volonté politique commune.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Vous me permettez un petit focus sur la réduction des déchets moi aussi.

En matière de gestion des déchets, les objectifs de la convention signée par le Grand Lyon avec l'ADEME sont clairs et ambitieux : réduire nos déchets à la source de 15 % d'ici 2030 et augmenter de 25 % la valorisation par recyclage. Au regard de ces objectifs, que pouvons-nous lire dans le rapport ?

Des améliorations, comme l'augmentation du tonnage récolté dans les déchetteries (presque 6 % de mieux en un an) et près de 2 % de mieux sur la collecte du verre. La réduction des déchets à la source restant l'enjeu majeur, il est intéressant de constater également que de 2007 à 2011, nous arrivons à près de 10 % de réduction pour la quantité d'ordures ménagères produites par habitant.

Parmi les points à améliorer, notons le taux de refus dans les centres de tri : même si Thierry Philip nous a dit que ce taux était en baisse, il représente encore un quart du tonnage total, générant donc un surcoût important. Les silos de verre ne collectent encore que la moitié de la ressource. Nous parvenons à valoriser 28,51 % de nos déchets par recyclage ou compostage, mais la loi nous demande d'atteindre 45 % en 2015 : la barre est encore haute !

Il devient clair par ailleurs que les déchetteries sont victimes de leur succès : en 10 ans, plus de 100 % de fréquentations et plus de 50 % de tonnage collecté. Lyon ne compte que deux déchetteries intra muros, dans les 7^e et 9^e arrondissements, cela devient insuffisant. Par ailleurs, seule la déchetterie du 9^e comprend une recyclerie.

Au delà de ce rapport 2011, et sur l'exemplarité de l'institution, un plan de réduction des déchets a été construit en totale intelligence avec l'ADEME comportant :

- une sensibilisation des élus à la prévention des déchets,
- un recensement des initiatives en vue de les partager,
- une démarche de partenariat pour démultiplier les actions.

Bien que la Ville n'ait pas à proprement parler ces compétences-là, voilà bien trois axes de travail que nous pouvons reprendre à notre compte.

En ce qui concerne la gestion des déchets dans nos établissements municipaux, nous avons encore quelques progrès à faire pour revendiquer une véritable exemplarité, qu'il s'agisse de la collecte du papier et du verre dans l'Hôtel de Ville -et sans heurter les ABF, on pourrait imaginer avoir des silos à verre enterrés assez près de l'Hôtel de Ville-, parce qu'ils font actuellement défaut, progrès aussi dans le développement trop lent du compostage sur les lieux de travail de nos agents, ou encore de la collecte sélective dans les écoles, qui devrait être un support pédagogique systématique pour les élèves et les adultes.

Pour les ordures ménagères, actuellement les ménages vertueux font faire des économies à la collectivité en limitant par exemple, les achats de produits sur-emballés, en compostant voire en lombricompostant -cela n'a plus de secrets pour vous Monsieur le Maire maintenant- mais ils ne tirent aucun avantage direct des efforts qu'ils font. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que soit mise en place au plus vite une forme de redevance incitative, avec un forfait de base, et en plus une part variable déterminée à partir du poids réel des ordures enlevées.

On nous objecte souvent que l'habitant court alors verser sa poubelle chez son voisin... Qui peut sérieusement penser que nous verrions alors des hordes de Lyonnais sortir en cachette dans le froid, chaque matin à 5 heures, pour aller mettre leur sac gris dans la poubelle du voisin ?

Et dans les immeubles, c'est en accompagnant l'ensemble des habitants par des interventions sur place que l'on peut faire progresser la quantité globale du tri sélectif. Nos déchets sont donc aussi d'importants gisements d'emploi. En cette période de crise économique, les emplois verts représentent un investissement d'avenir, qu'il s'agisse de développer le compostage, d'expliquer les consignes de tri, de mettre en place des outils d'animation, de développer la collecte à domicile des encombrants, du verre ou des déchets dangereux, en particulier pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Enfin, nos déchets sont aussi des gisements d'énergie. Les matières organiques que nous brûlons actuellement produiraient davantage d'énergie si elles étaient valorisées dans des digesteurs produisant du biogaz. Les véhicules utilitaires de la ville et les bus pourraient l'utiliser comme carburant. Ce biogaz pourrait aussi être injecté dans le réseau GRDF, nous en avons la possibilité maintenant. Nous abordons cette question énergétique aujourd'hui 11 mars, or c'est précisément le 11 mars 2011, il y a deux ans jour pour jour, qu'a démarré la catastrophe de Fukushima. N'attendons pas une catastrophe nucléaire du côté de la centrale du Bugey pour voir notre agglomération généraliser des solutions locales, écologiquement et économiquement viables, les plus adaptées aux enjeux actuels.

Les marges de manœuvre sont encore larges et c'est tant mieux : nous ne pouvons ainsi que progresser ensemble ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues acte est donné de ce rapport.

Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, de la même manière, nous devons présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2011.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dossier donne lieu à débats. Je donne la parole à M. Gérard Claisse pour présenter ce dossier.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Merci à Alain Giordano qui m'a laissé sa place quelques instants pour que je puisse visionner le diaporama qui va vous être présenté.

Comme Thierry Philip, je vais m'efforcer de faire une présentation très synthétique en deux parties : une première partie sur le service public de l'eau potable, production et distribution de l'eau potable en 2011 et une deuxième partie sur l'assainissement.

Sur le service public d'eau potable, l'année 2011, c'est d'abord l'année où a été lancée la réflexion stratégique pour la définition du futur service public d'eau potable, en février 2015. Je vais m'efforcer de présenter en parallèle l'activité 2011 et les perspectives du futur service public d'eau potable.

D'abord, une cartographie sur l'organisation actuelle du service.

- Il y a 1 300 000 usagers de l'eau dans notre agglomération correspondant à la population de l'agglomération.
- 346 000 abonnés. C'est une augmentation importante du nombre de nos abonnés, 17 % d'augmentation entre 2001 et 2011.

- 4 exploitants sur le territoire de l'agglomération avec un exploitant qui a la très grande majorité du service public de l'eau potable (Veolia), et un exploitant secondaire (Lyonnaise des Eaux) et deux syndicats mixtes qui interviennent sur des communes périphériques, fruits de l'histoire du service d'eau potable dans l'agglomération.

L'évolution majeure qui va se produire dès 2015, c'est qu'il n'y aura plus qu'un seul exploitant sur l'ensemble de l'agglomération. Avec la décision prise par délibération du Conseil communautaire du 12 novembre dernier, de choisir comme mode de gestion une délégation de service public, ce qui va également changer, c'est la durée du futur contrat. Je vous rappelle que la précédente durée était de 40 ans, la prochaine aura une durée de 8 ans avec une variante éventuellement de 10 ans.

Vous avez également sur cette cartographie des points qui situent l'ensemble des captages, des champs captant d'eau, ressources dans lesquelles sont prélevées et produites l'eau potable au Grand Lyon. Vous noterez que pour l'essentiel, la ressource en eau vient du champ captant de Crépieux-Charmy qui représente 95 % de la production d'eau potable dans l'agglomération. Un patrimoine très important qui a été valorisé financièrement à 3 millions d'euros, c'est tout à fait conséquent.

Le volume d'activité de l'eau : là aussi quelques indicateurs. L'eau produite est 98 millions de mètres cubes, environ 100 millions, on peut retenir cette ordre de grandeur là.

Contrairement à ce qui se passe pour les déchets, là le volume produit diminue. Et c'est plutôt une tendance qui s'observe au niveau national et va se prolonger dans les années à venir. Cette baisse de la production d'eau potable dans l'agglomération qu'il faut corréliser à l'augmentation du nombre d'abonnés tient en fait à la diminution des consommations moyennes des abonnés qui, de plus en plus, développent des comportements de consommations raisonnées de l'eau. On ne peut que les en féliciter et s'en féliciter. Elle tient également à une amélioration du rendement du réseau, c'est-à-dire à la recherche des fuites, notamment sur le réseau Lyonnais des Eaux qui, au cours de l'année 2011, a entrepris des investissements de recherche de fuites et a eu des résultats tout à fait importants.

Cette évolution à la baisse des productions et des consommations est générale et récurrente. C'est dans ce contexte qu'il faut penser l'équilibre économique du service public de l'eau potable pour les années à venir.

Un indicateur de performance sur le rendement du réseau : vous voyez qu'en 2011, il est de 81,4 %. Le rendement est le rapport entre les volumes consommés et les volumes produits. Entre les deux, il y a beaucoup de choses qui expliquent la

différence, à la fois, les fuites, les consommations des bouches d'incendie, les vols d'eau et une spécificité Grand Lyonnaise : la manière dont est évaluée la consommation d'eau des bouches de lavage. La baisse que vous avez du rendement entre 2010 et 2011 tient à une nouvelle manière de compter la consommation d'eau des bouches de lavage plus proche probablement de la réalité, ce qui explique une baisse de rendement purement technique et ce travail va être poursuivi par le Grand Lyon, et fin 2013, on aura une estimation partagée entre les fermiers et le Grand Lyon pour estimer précisément cette consommation d'eau, ce qui nous donnera une meilleure estimation du rendement.

En tout état de cause, le rendement présenté en 2011, 81,4 % est plutôt surévalué par rapport au rendement réel du réseau. On a plutôt un rendement meilleur que la moyenne nationale. On va donc se rapprocher de la moyenne nationale. Objectif 2015 : passer à un niveau de rendement en 2016 à 85 % conformément au Grenelle II de l'environnement.

Quelques mots sur la facture ; on a une évolution de la part eau dans la facture que paie les usagers. Les sommes données sont semestrielles. En 2011, la facture moyenne était de 210 euros quand à la part eau.

Nous avons, sur ce graphique, l'évolution qui aurait dû se produire s'il n'y avait pas eu de révision quinquennale en 2008, et l'évolution du prix qui a eu lieu compte tenu de la révision quinquennale.

Vous voyez donc que nous avons un niveau de tarif qui, fin 2012, est encore inférieur à ce qui était le tarif en 2007, ce qui représente des économies substantielles pour chacun des ménages de l'agglomération, puisqu'en moyenne sur cinq années c'est de l'ordre de 41, 42 euros d'économies annuelles qui ont été faites sur une facture d'eau de 210 euros.

Cela veut dire que tous les 5 ans, du fait de cette révision quinquennale, il y a l'équivalent d'une facture d'eau annuelle économisée par les abonnés, ce qui représente 210 € d'économie pour les consommateurs. Toutes ces négociations représentent 400 millions d'euros remis dans la poche des abonnés du service de l'eau du Grand Lyon depuis 2001. Voilà pour ce qui est de l'état actuel.

L'objectif 2015 a été annoncé, je pense que tout le monde en a eu connaissance, une baisse de la facture d'eau à nouveau d'au moins 20 %, c'est l'objectif visé, ce qui va réduire la facture encore de l'ordre de 43 à 45 euros, une suppression de la dégressivité de telle sorte que tous les usagers paieront demain le même prix du m³ d'eau potable, alors que jusqu'à présent les gros consommateurs avaient une tarification privilégiée, ce qui n'est pas tout à fait soutenable en matière de développement durable. Voilà pour l'essentiel des orientations qui ont été prises.

La qualité de l'eau dans le réseau du Grand Lyon est excellente, on ne le redira jamais assez, mais il faut le souligner en permanence, nous avons une très bonne qualité de l'eau. C'est le produit alimentaire le plus contrôlé en France : 100.000 éléments ont été analysés au cours de l'année 2011. Le taux de conformité a été de 100 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu une analyse de mauvaise sur l'un ou l'autre des paramètres de l'eau du Grand Lyon. La conclusion du rapport de l'Agence Nationale de Santé est la suivante : l'eau distribuée présente au cours de l'année 2011 une très bonne qualité bactériologique et reste conforme aux limites de qualité réglementaire pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cela doit pourtant rester une préoccupation majeure qui suppose d'améliorer sans cesse, à la fois la protection et la sécurisation de la ressource en eau. J'ai rappelé que le champ captant de Crépieux-Charmy pèse pour 95 % de la production d'eau distribuée dans le Grand Lyon. En 2011 la Direction de l'Eau a obtenu l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour le champ captant de Crépieux-Charmy, ce qui va se traduire par toute une série de préconisations, de réglementations plus exigeantes pour protéger et sécuriser, toujours mieux, ce champ captant.

95 % de ressources sur Crépieux-Charmy, cela veut dire aussi que l'un des enjeux pour 2015, sera de diversifier la ressource en eau du Grand Lyon et l'objectif sera d'obtenir un taux de volume produit par Crépieux-Charmy non plus de 95 % mais de 80 % à horizon 2025.

La gestion du patrimoine, c'est la gestion de la ressource mais aussi la gestion des réseaux. Chaque année le Grand Lyon et les fermiers consacrent de l'ordre de 25 millions d'euros d'investissement sur les canalisations et les branchements, ce qui représente un taux de renouvellement des réseaux branchements de l'ordre de 0,55 %. L'objectif 2015 est d'augmenter l'ambition et passer à 33 millions d'euros de travaux sur le renouvellement des canalisations et des branchements, ce qui permettra d'avoir un taux de renouvellement de 0,75 %. Voilà pour ce qui concerne l'eau potable.

J'en arrive à la partie assainissement sur laquelle je vais être plus bref. Je vous ai dit que le patrimoine sur l'eau représentait 3 milliards d'euros, et bien le patrimoine d'assainissement sur le territoire du Grand Lyon représente 5 milliards d'euros. Vous voyez que ce sont des sommes tout à fait conséquentes.

Les volumes traités dans nos différentes stations d'épuration représentent 150 millions de m³, donc il y a bien évidemment les 98 millions de m³ produits, auxquels il faut ajouter les eaux pluviales. Une des problématiques importantes au cours de ces dernières années a été la mise aux normes des stations d'épuration. En novembre 2011 a été livrée la station de Pierre-Bénite, la station de Saint-Fons en avril 2011 ; pour ce qui concerne Meyzieu elle a été mise en conformité et livrée en décembre 2012 ; pour ce qui est de Limonest la station a été supprimée et transformée en station de refoulement vers Pierre-Bénite avec la création d'un bassin tampon et celle de Saint-Germain-au-Mont-d'Or sera livrée mi 2013. Donc en milieu d'année, toutes les stations d'épuration du Grand Lyon seront conformes. En 2011 98 % des effluents du Grand Lyon ont été traités dans des stations conformes, ce qui a eu un impact très fort sur les polluants rejetés. Entre 2010 et 2011, la pollution organique rejetée en milieu naturel a été réduite de 50 % grâce à la mise en conformité de Saint-Fons et la livraison de la station de la Feysine qui est exemplaire (75 millions d'euros) avec -75 % sur l'azote.

Pour vous donner une idée de l'effort financier sur la mise en conformité des usines d'incinération et les investissements réalisés en matière d'assainissement, cela représente 562 millions d'euros d'investissement entre 2003 et 2011, et sur la seule année 2011 c'était de l'ordre de 60 millions d'euros d'investissement. Ce qui explique -car certains s'étonnent qu'il y ait une indexation de la redevance d'assainissement- la nécessité qu'a eu le Grand Lyon d'indexer la redevance d'assainissement pour générer des recettes supplémentaires afin de faire face à ces investissements.

Enfin, l'évolution de la redevance d'assainissement, c'est le prix que paient les usagers en matière d'assainissement. En 2011 c'était 0,92 euro du m³ TTC, cela reste l'un des prix d'assainissement les plus bas de France et je tenais à le souligner.

Pour terminer, je voulais juste saluer l'excellent travail réalisé par la Direction de l'Eau du Grand Lyon qui a obtenu, là aussi fait marquant, en juin 2011 la triple certification : qualité, sécurité, environnement, qui reconnaît l'excellence de la gestion du cycle urbain de l'eau sur le territoire du Grand Lyon.

Je vous remercie de votre attention.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, la gestion du service public d'eau potable du Grand Lyon a fait l'objet d'un important débat au niveau de la Communauté Urbaine au mois de novembre, dont Gérard Claisse vient de rappeler quelques éléments.

Nous savons qu'il avait donné lieu à d'après négociations au sein de votre majorité, avec vos alliés de gauche, non sans arrière pensées idéologiques et politiques. Avec les Verts, qui réclamaient à cor et à cri le retour en régie publique, avec les Communistes et alternatifs de gauche, sur la durée du contrat et la réversibilité vers une régie comme une « possibilité ».

Pour nous, cela « coule de source », la DSP est la meilleure solution, en dehors de tout dogmatisme ou de présumée idéologique. Elle est objectivement le mode de gestion le plus efficace sur les plans techniques, sanitaires, environnementaux et financiers. L'expertise des entreprises françaises dans le domaine de l'eau est mondialement reconnue. Pourquoi ne bénéficierait-elle pas aussi à la mise en œuvre de nos services publics pour tendre vers l'excellence du service rendu ?

Encore une fois, notre parti pris n'est pas idéologique mais de défendre une pratique vertueuse de la délégation pour apporter aux « Grands Lyonnais » le service public le plus juste en toute confiance.

Aujourd'hui, on sait bien que le contexte évolue et que les autorités organisatrices veulent reprendre la main et se montrer de plus en plus exigeantes vis-à-vis des délégataires. Cela peut avoir du « bon », c'est ce que vient de nous rapporter M. Claisse dans la mesure où il y a des conséquences directes sur l'exploitation et sur le prix de l'eau. Mais nous, nous avons toujours pensé que « déléguer n'était pas céder ». Déléguer c'est assumer en contrepartie un pouvoir de direction, de contrôle, voire de sanctions vis-à-vis du cocontractant. C'est ce défaut du délégant qui aboutit souvent à des mécanismes déséquilibrés et à des rentes de situation chez certains opérateurs. On l'a vu au Grand Lyon à plusieurs reprises au cours de la période passée.

Ce contrôle doit être fort et effectif, dès le départ et s'effectuer pendant toute la délégation, au-delà des obligations réglementaires dont le rapport annuel qui vient d'être présenté est un élément. Vous, vous avez annoncé vouloir renforcer le contrôle du délégataire et faire du Grand Lyon une autorité organisatrice forte qui « fixe les règles » afin notamment d'assurer une meilleure gestion et « une politique tarifaire juste ».

C'est bien ce que l'on attend de vous pour avoir dénoncé, depuis 10 années, une absence de contrôle sérieux et efficace en matière de suivi des DSP et autres satellites, au Grand Lyon comme à la Ville d'ailleurs, comme on le verra au sujet de la délibération sur la SACVL.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais dire quelques mots à l'occasion de ce rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Nous avons eu ce débat à la Communauté urbaine et la question s'est posée, bien sûr, du mode de gestion de ce service de l'eau. Il a été piloté par un groupe de travail, dans lequel tous les partis étaient représentés, l'ensemble des groupes au Grand Lyon et nous avons voté la délibération qui a conclu, au terme de ce processus, de maintenir la délégation de service public plutôt que le retour en régie, sur un certain nombre de critères.

D'abord un contrat court, cela a été dit, et je crois que c'est essentiel, aux périmètres redéfinis de façon à ce que l'on sache bien qui fait quoi et quel est le périmètre d'intervention de chacun et avec une autorité organisatrice de l'eau qui contrôle le délégataire et qui, je dirais, « manage » le contrat.

Cela permet de bénéficier de l'expertise et de la recherche de grandes entreprises (nous en bénéficions de quelques unes en France et en Europe) tout en maîtrisant les coûts.

Sur le coût, l'objectif qui est fixé est aussi de diminuer d'au moins 20 % la part d'eau potable. Je rappellerai simplement que la facture moyenne d'eau tout compris (eau potable, assainissement et taxes qu'il ne faut pas oublier) c'est environ 1 €/jour et que 20 % sur la partie d'eau potable ça ne représentera que quelques euros par an, mais il vaut mieux qu'ils soient en moins qu'en plus, sous réserve, bien sûr, que le poste assainissement n'augmente pas. L'assainissement est souvent la cause de l'augmentation du prix de l'eau. Cela est lié à l'augmentation des normes de rejet qui font que de plus en plus, les traitements doivent être poussés et sont donc chers. Egalement parce que les taxes augmentent et compte tenu de l'actuelle politique menée par le Gouvernement, gageons que ces taxes n'iront certainement pas en diminuant.

Sur l'augmentation des sommes dédiées aux travaux de renouvellement, là aussi c'était une condition de la conservation de la Délégation de Service Public, car au-delà du prix, il y a bien sûr la qualité du patrimoine qui compose un service de l'eau et un service de l'assainissement. Celui de l'agglomération lyonnaise est plutôt bon et pour le maintenir, il faut continuer à investir. Cet investissement étant important à la fois sur la question de la recherche des fuites pour faire en sorte que l'eau prélevée soit utilisée et arrive à son destinataire et également faire en sorte que les coûts liés à cette production d'eau diminuent et soient donc maîtrisés.

Voilà un peu les quelques points que je voulais aborder à l'occasion de ce rapport annuel, simplement pour dire qu'effectivement, la Délégation de Service Public, bien contrôlée, permet de garantir la qualité du service dans une maîtrise des coûts.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport intervient alors que le contrat actuel qualifié dès l'origine à juste titre de léonin et d'inégal entre la Collectivité et l'entreprise gestionnaire, prendra heureusement fin en 2015.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur l'analyse de ce contrat même si certains de nos collègues montrent qu'ils ont la mémoire courte et je n'oublierai pas de relever les efforts de renégociation à chaque échéance transitoire depuis 2001 qui se sont traduits heureusement par des baisses de prix pour l'usager et par un meilleur contrôle d'entretien du réseau. Ces travaux ont de ce fait largement progressés, en particulier depuis 2001.

Heureusement car ce contrat conclu depuis trop longtemps était un réel scandale, il faut le rappeler et ne pas l'oublier quand même, et il est grand temps qu'il s'achève. Il reste cependant une dernière échéance de renégociation partielle dont nous espérons connaître dans les semaines à venir le détail des résultats au Grand Lyon. Malgré la proximité de la fin du contrat en 2015 les usagers sont en droit d'attendre une amélioration sur la baisse significative de la part fixe de l'abonnement, en-dessous des 34 % actuels et des progrès dans la transparence de la facturation. Il devrait en être de même sur l'information et la sensibilisation sur le gaspillage de la ressource et par exemple, le service de la propreté devrait pouvoir, comme cela a été évoqué, donner l'exemple sur la mesure exacte de ses consommations d'eau.

De même, il serait difficilement acceptable qu'à la fin du contrat le gestionnaire ne fournisse pas à la Collectivité toutes les données sur l'état du réseau et la connaissance des abonnées et au-delà des usagers.

Le Grand Lyon a défini à l'automne, Gérard Claisse l'a rappelé, les nouvelles bases du service public de l'eau en rupture avec les contrats actuels. Nous nous en félicitons même si nous regrettons que l'état du débat politique n'ait pas permis d'aller plus loin sur le mode de gestion. Cependant, nous avons ensemble créé les conditions matérielles et humaines d'un tel changement à l'issue du prochain contrat, conditions qui n'étaient pas réunies pour 2015.

Enfin, comme nous l'avons fait à l'occasion de l'examen du budget 2013, nous serons très attentifs au respect des engagements pris sur l'autorité organisatrice, ses moyens humains et matériels (informatiques) et sur la conclusion du futur marché dont la durée ne devrait pas excéder, selon nous, 8 ans.

Voilà, chers Collègues, les remarques du Groupe GAEC sur ce rapport.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus du Groupe Communiste, Républicain et Intervention citoyenne de Lyon ont suivi avec intérêt les débats sur l'eau du Grand Lyon et ce rapport vient un peu en décalage après les décisions de novembre dernier au Grand Lyon sur la politique de l'eau potable, décisions importantes et sous-estimées, je vais y revenir.

Je ferai d'abord quelques remarques sur le rapport annuel 2011 qui porte sur l'assainissement comme sur l'eau potable : la mise en œuvre de la station d'épuration de la Feysine qui se traduit par une réduction de 50 % de la charge polluante rejetée est une excellente chose, d'autant qu'elle marque quasiment la fin de la mise en conformité de l'ensemble des stations d'épuration, Gérard Claisse l'a démontré tout à l'heure.

Enfin, comme l'indique la CCSPL du Grand Lyon dans ce rapport, la redevance augmente constamment en lien avec l'indice INSEE et même si les tarifs restent très concurrentiels, cette hausse constante, qui pénalise les couches sociales les plus modestes, est-elle toujours nécessaire ?

En ce qui concerne l'eau potable, toutes les indications contenues dans ce rapport sur la qualité de l'eau, à savoir l'analyse des nitrates, les investissements, le champ captant, ont été réétudiées pendant toute l'année 2012 au Grand Lyon dans le cadre de la renégociation des contrats. Et dans sa séance du 12 novembre dernier, le Grand Lyon a décidé de sa nouvelle politique : les contrats léonins de la période 1985-2000 n'avaient pas que le grave inconvénient d'être déséquilibrés au seul profit du délégataire, ils induisaient le désengagement de la Collectivité de ses responsabilités. Le Grand Lyon, après les difficiles renégociations quinquennales de 2002 et 2007, a décidé de reprendre la main sur tout, de la ressource à la facture en passant par la qualité, les investissements, le taux de rendement, le patrimoine, le cahier des charges, le dialogue en direct avec les usagers, bref la gouvernance !

En l'absence de débat public préalable, nous souhaitons que les informations sur ces décisions qui nous engagent jusqu'en 2020 et les rapports annuels soient portés à la connaissance des Conseils d'arrondissement et des Conseils de quartier, ce qui contribuera à rapprocher nos institutions et leurs décisions des citoyens !

Preuve concrète des changements ainsi décidés, la commission d'élus politiques aux côtés des services techniques du Grand Lyon s'est à nouveau réunie récemment pour travailler cette feuille de route jusqu'à 2020.

L'assainissement est en régie directe avec l'approbation de tous.

L'eau potable est en DSP dans un contrat très encadré et plus court et là, les débats ont été vifs ! Le nouveau cahier des charges doit nous permettre d'atteindre nos objectifs de qualité et de prix (-20 % sur l'abonnement) et devrait nous engager vers la gestion directe de la ressource au terme du contrat, un contrat court que nous souhaitons bien entendu.

L'association, en permanence, des élus, des associations et des organisations représentatives des personnels et des citoyens constituera le gage de la mise en œuvre de cette nouvelle politique de l'eau pour les grands Lyonnais.

Je vous remercie.

Mme CHICHEREAU DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je me contenterai de m'exprimer sur le rapport présenté, sans dévier sur les idéologies de chacun.

En ce qui concerne l'assainissement, nous notons les bons résultats de notre service public en régie sur les investissements réalisés, notamment la construction de la station d'épuration de la Feysine et la lutte contre la pollution. Sur les tarifs, comme l'a souligné tout à l'heure M. Claisse, ce sont les moins coûteux de France et nous soulignons que l'augmentation de la redevance est constante du fait de son indexation et que c'est inutilement pénalisant pour les abonnés.

Par ailleurs, nous souhaiterions un renforcement du contrôle des installations d'assainissement non collectives, le rapport montre que seulement 57 % des installations ont été contrôlées et que seulement 15 % ont été déclarées conformes.

En ce qui concerne le service public de l'eau potable, si la qualité chimique et bactériologique des eaux de captage de Crépieux-Charmy est bonne, nous souhaiterions que la teneur en nitrites, en plus des nitrates, figure aussi dans le rapport

annuel. En effet, les nitrites, tout comme les nitrates, sont des marqueurs d'éventuelles pollutions agricoles et peuvent avoir des effets néfastes sur la santé.

Nous notons avec satisfaction la légère baisse des produits liés à celles des consommations, notamment industrielles, ainsi que le lancement du chantier de débitmètre sur les puits de captage de Crépieux-Charmy (chantier qui durera 3 ans), ce qui permettra d'optimiser l'utilisation des ressources de la nappe.

Le montant des investissements réalisés en 2011 est de 26 M€ sur le réseau, ce qui est conséquent mais légèrement inférieur aux investissements de 2010, alors que les besoins en gros entretien et renouvellement du réseau sont importants.

Ces travaux sont plus que nécessaires si on considère le rendement du réseau à 81 %, il y a environ 20 millions de m³ d'eau traitée par an qui disparaissent dans des fuites du réseau. Un tel volume est préjudiciable à la fois à l'économie de la ressource et au coût du m³ final. L'enjeu de réduction des pertes doit donc être un objectif, il nous faudrait au moins 88 % à court terme.

Concernant les volumes d'eau des bouches de lavage et des bornes d'incendie, même si le forfait est passé en 2011 de 12 millions de mètres cube à 7 millions, ce volume n'est pas forcément réaliste, nous attendons les résultats de la Direction de la voirie sur les volumes réellement utilisés afin de réajuster les forfaits.

Même si le forfait est passé en 2011 de 12 à 7 millions de mètres cube, ce volume n'est pas forcément réaliste. Nous attendons les résultats de la Direction de la Voirie sur les volumes réellement utilisés afin de réajuster les forfaits. C'est une excellente initiative qui, malheureusement, a demandé bien trop de temps pour être réalisée. En effet, il a fallu deux ans pour connaître les premiers résultats des compteurs mis sur les bouches de levage.

Concernant enfin l'aspect financier des délégations de service public, nous notons que, même en légère baisse par rapport à 2010, les marges restent importantes, entre 10 et 11 % pour les deux délégataires.

Enfin, nous nous étonnons de la hausse des frais de siège, elle serait liée au fait que les délégataires ont perdu des délégations dans d'autres agglomérations et donc, ce serait aux agglomérations délégantes de compenser les baisses de recettes. Cela semble étonnant, voilà un argument supplémentaire pour ne pas pérenniser ce système.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, comme dans l'ensemble des communes du Grand Lyon, nous examinons ce soir le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Je vais donc me limiter à cela et ne pas transformer notre débat en une sorte d'inventaire à la Prévert, tant sont nombreux et complexes les dispositifs et les rouages nécessaires pour qu'une eau de qualité parvienne jusqu'à nos 340.000 abonnés du Grand Lyon.

Je veux réaffirmer quelques éléments importants mis en avant par Gérard Claisse. Au niveau de la production et de la distribution de l'eau potable, nous disposons de 11 sites de captage, de 13 stations de pompage primaire, de 62 réservoirs pour un réseau de canalisations qui n'est pas loin d'atteindre les 4.000 km, et auquel il convient de rajouter 1.000 km de branchements. A ce rappel auquel il conviendrait d'ajouter ce qui relève des contrats d'affermage, il est utile de dire aux Lyonnais qu'en 2011 le volume produit approche les 100 millions de mètres cube pour une consommation totale par habitant dépassant de peu les 60 m³.

Au plan du prix, sur cette base moyenne de consommation, un foyer grand lyonnais peut constater que sa facture se décompose en un tiers d'abonnement et de deux tiers de consommation, auquel il convient d'ajouter les taxes diverses. Pour ce qui relève de l'assainissement, le service est géré sur l'ensemble de notre agglomération, à l'exception de la commune de Givors, par la Lyonnaise des Eaux.

Comme chacun le sait, des efforts importants sont effectués par la collectivité. Quels que soient les exploitants, aujourd'hui le Grand Lyon dispose de 12 stations d'épuration, 60 de relèvement et plus de 400 réservoirs. Malgré l'aspect évolutif et sans cesse plus exigeant des normes, nos effluents sont traités à 98 % dans des stations conformes.

Au titre de la lutte contre les pollutions de toute nature, la maîtrise des rejets est conforme à la réglementation mais il est utile de dire que notre vigilance et la technicité mise en œuvre a un coût, et c'est l'une des missions du Grand Lyon d'en assurer le contrôle avec le savoir-faire qui lui est reconnu. Je veux d'ailleurs rappeler à mon tour que la Communauté urbaine a obtenu la triple certification ISO pour l'environnement, la qualité et la sécurité.

Enfin, puisqu'il s'agit de faire le point sur l'année 2011 et de mesurer que l'alimentation en eau potable de la population grand lyonnaise est garantie, notons donc en 2011 la très légère baisse des volumes produits et consommés, rappelons également la problématique des forfaits avec, par exemple, la question du lavage des rues qui entraîne une bien meilleure performance au plan du rendement du réseau, sachant par ailleurs, pour ce qui relève de la qualité, que plus de 100.000 paramètres ont été analysés tout au long de l'année.

Voilà très succinctement ce qu'il était possible d'indiquer, en aussi peu de temps, façon de dire aux Lyonnais que la Direction de l'Eau du Grand Lyon est un outil formidable pour sécuriser notre approvisionnement, le moderniser et assurer notre avenir.

Je voudrais dire, en marge de ce rapport, que l'arrivée de la commune de Quincieux au sein du Grand Lyon nous permettra aussi de parfaire notre dispositif, en particulier en matière de champ captant. Il s'agit d'être satisfait, les Lyonnais constatent ces efforts collectifs, en particulier quand ils empruntent le périphérique en longeant la nouvelle station de la Feyssine.

Je veux rappeler que les questions qui relèvent de l'eau ont été abordées en séance publique au Grand Lyon, après avoir été soumises à investigation, à un dialogue fructueux. Elles sont aujourd'hui tranchées, et l'idée de construire une autorité organisatrice est désormais chose acquise. Il ne convenait pas ce soir de «refaire le match», il s'agissait dans cette séance et via la télévision d'indiquer aux Lyonnais, et ils le comprennent vraiment, que l'eau n'est pas une question idéologique.

Les Lyonnais peuvent être certains de la qualité de notre service au public, et de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement. Avec moi, le groupe Socialiste et apparentés ne peut que s'en réjouir.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je dirai simplement que je me félicite que nous ayons su trouver sur cette question des convergences et avoir des dialogues totalement apaisés. Donc, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication. Nous passons au premier dossier de la Commission des Finances.